

## **COMPTE RENDU**

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA SALLE ÉQUINOXE LE :

**MARDI 15 DÉCEMBRE 2020 à 20 h 00**

AFFICHÉ LE : **9 décembre 2020**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ➤ **Délibérations**

1. ZAC du Cormier et des Batières : avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement.
2. Convention opérationnelle EPFNA / CARA / Ville de Vaux-sur-Mer : avenant n° 3.
3. Validation du prix de cession d'un bien par l'EPF/NA
4. Cession de terrain à la SCI TERDUS : autorisation de signature.
5. Acquisition terrain indivision PISSON-LAVIGNE.
6. Autorisation d'ouverture dominicale d'un commerce de détail non-alimentaire année 2021.
7. Convention de partenariat entre la Ville de Vaux-sur-Mer et l'association « Club Informatique de Vaux-sur-Mer ».
8. Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.
9. Mise à jour du tableau des emplois permanents à temps complet.
10. Majoration de l'indemnisation des heures complémentaires pour les agents à temps non complet.
11. Décision modificative n° 2 budget commune 2020.
12. Adhésion à l'association « les Maires pour la Planète »
13. Rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

#### ➤ **Question diverses**

Pour le groupe municipal « Unis pour Agir et Préserver Vaux-sur-Mer » :

Travaux quartier de la Roche

Le 19 novembre 2020, une consultation de marché public de travaux concernant l'aménagement du quartier de la Roche paraissait dans le journal Sud-Ouest.

Ce projet d'aménagement présenté en commissions travaux consiste en une modification des sens de circulation et à la création de pistes cyclables.

Les rues concernées sont les suivantes : rue de la Roche, rue des Violettes, rue du Printemps, rue des Primevères et rue des Cendrilles.

Puisque ce projet impactera le sens de circulation une réunion publique devait être organisée le 16 novembre dernier.



François par LIBELLI Patrice, TERRAIL Caroline par LIBELLI Patrice, YALA Akli par GRASSET Jean-Michel,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : COUVERT-PAVAILLON Cloé,

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 22 - Votants : 27

Délibération n° **2020/12.15/01**

**ZAC DU CORMIER ET DES BATTIÈRES : AVENANT N° 7 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT**

Le conseil municipal a approuvé à la majorité l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Cormier et des Battières en date du 30 janvier 2008, à intervenir avec la SAS Charente-Maritime, prorogeant de 5 ans supplémentaires la durée de la concession d'aménagement soit jusqu'au 20 février 2026.

Délibération n° **2020/12.15/02**

**CONVENTION OPÉRATIONNELLE EPFNA / CARA / VILLE DE VAUX SUR MER : AVENANT N° 3**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, l'avenant n°3 à la convention opérationnelle à intervenir avec l'EPFNA et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, prorogeant de 1 an supplémentaire la durée de ladite convention soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Délibération n° **2020/12.15/03**

**VALIDATION DU PRIX DE CESSION D'UN BIEN PAR L'EPF/NA**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de valider le prix de cession de 295 000 HT € de la parcelle cadastrée AM n° 309 par l'EPF/NA à M Bastien HILLAIRE et Mme Sofia LARRE, de dire que les frais de portage dudit bien seront à la charge de la commune de Vaux-sur-Mer, l'objet de la préemption n'ayant pu aboutir et de dire que la présente délibération annule et remplace toutes les autres décisions antérieures.

Délibération n° **2020/12.15/04**

**CESSION DE TERRAIN À LA SCI TERDUS : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, la cession de ce terrain à la SCI TERDUS sous réserve de la réalisation de la convention/résolution en date du 12/11/2020 entre Mme JUDGE de la RIVIÈRE et M SUDRET pour la SCI TERDUS et de fixer le prix de vente de la parcelle terrain de cadastrée section ZA n° 253 d'une superficie totale d'environ 154 m<sup>2</sup> à 15 000 € net vendeur.

Délibération n° **2020/12.15/05**

**ACQUISITION TERRAIN INDIVISION PISSON-LAVIGNE**

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité d'acheter à l'indivision PISSON-LAVIGNE la parcelle de terrain bâtie cadastrée section A n° 2722 située au lieu-dit « La Roche » d'une superficie totale d'environ 550 m<sup>2</sup> pour un montant total net vendeur de cent quatre-vingt mille (180 000 €).

Délibération n° **2020/12.15/06**

**AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE D'UN COMMERCE DE DÉTAIL NON-ALIMENTAIRE ANNÉE 2021**

Le Conseil Municipal a accordé à la majorité, 12 dérogations au repos dominical pour l'année 2021 aux dates proposées ci-dessus pour les établissements de vente au détail de produits à prédominance non-alimentaire.

Délibération n° **2020/12.15/07**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VAUX-SUR-MER ET L'ASSOCIATION « CLUB INFORMATIQUE DE VAUX-SUR-MER »**

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité, Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec le « club informatique de Vaux-sur-Mer ».

Délibération n° **2020/12.15/08**

**CRÉATION D'EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de créer du 1er Février au 31 Juillet 2021 un emploi temporaire d'Adjoint Administratif à temps complet.

Délibération n° **2020/12.15/09**

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'actualiser l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 2 000 à 10 000 habitants en Directeur Général des Services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants et de supprimer au 15 décembre 2020 :

- un poste à temps complet d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe vacant depuis le 01/02/2019 suite mutation externe ;
- un poste à temps complet d'Adjoint d'Animation vacant depuis le 1er mai 2020 suite à une démission ;
- un poste à temps complet d'Adjoint Technique vacant depuis le 1er juillet 2020 suite avancement de grade ;

- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe vacant depuis le 1er juillet 2020 suite avancement de grade.

Délibération n° **2020/12.15/10**

**MAJORATION DE L'INDEMNISATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES POUR LES AGENTS À TEMPS NON COMPLET**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non complet, de majorer l'indemnisation des heures complémentaires de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet, et de 25% pour les heures suivantes.

Délibération n° **2020/12.15/11**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNE 2020**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'approuver les créations d'articles budgétaires et les modifications suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>OPÉRATION</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>DÉPENSE</b>	<b>RECETTE</b>
<b>221 TERRAINS</b> Changement d'article comptable à l'intérieur de l'opération : passage de terrains nus à terrains bâtis	2111 Fct° 824	- 190 000 €	
	2115 Fct° 824	+ 190 000 €	
<b>225 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE</b> Installation 3 PC portables + reconditionnement 3 autres PC	2183 Fct° 212	+ 550 €	
<b>226 ÉCOLE MATERNELLE</b> Meuble de classe supplémentaire	2184 Fct° 211	+ 800 €	
<b>238 BAT. HALLE/ MARCHÉ</b> Travaux de réhabilitation non engagés	2313 Fct° 91	- 4 620 €	
<b>242 CENTRE VILLE</b> Réunion présentation étude centre-ville aux nouveaux élus	2313 Fct° 824	+ 3 270 €	
<b>041 Opérations patrimoniales</b> Écriture d'ordre pour rattacher les frais d'étude de la restauration de l'église aux travaux de l'église	2313 Fct° 324	+ 9 000 €	
	2031 Fct° 324		+ 9000 €
	<b>TOTAL</b>	+ 9 000 €	+ 9000€

Délibération n° **2020/12.15/12**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION « LES MAIRES POUR LA PLANÈTE »**

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité, d'adhérer au 1er janvier 2021 à l'association « les Maires pour la Planète »,

Délibération n° **2020/12.15/13**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Questions diverses n° **2020/12.15**

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur DEVOUGE répond que lors de sa prise de fonction en tant qu'adjoint en charge de la voirie, il a été le premier à organiser des réunions publiques à chaque fois qu'il y avait des projets d'aménagement de voirie d'ampleur, il ne voit pas pourquoi il changerait d'avis et d'habitude.

Monsieur DEVOUGE fait remarquer que la réponse se trouve dans la question : le confinement et que dès que les conditions sanitaires s'amélioreront, une réunion publique sera organisée en priorité.

Il ajoute que tous les conseillers savent que les plans des travaux sont à disposition et consultables en mairie et qu'ils peuvent soit m'interroger soit l'ingénieur.

Il confirme que ce projet concerne également les royannais. Il informe qu'un élu de la précédente mandature avait alerté sur la nécessité de se rapprocher de la ville de Royan, des réunions de travail ont donc eu lieu.

Les royannais seront bien évidemment invités si les réunions publiques peuvent se tenir.

Des rapprochements ont également été engagés avec le service mobilité de la CARA dans le cadre des liaisons douces et des transports en commun pour vérifier que la circulation ne soit pas impactée l'organisation de la nouvelle circulation.

M DEVOUGE, au sujet du dossier de consultation, indique que celle-ci était propice au regard du carnet de commandes des entreprises, une économie estimée entre 120 000 et 150 000 € pourrait être réalisée sur le coût des travaux.

Le partenariat avec la ville de Royan a été validé et portera sur la rue de cendrilles, une délibération sera prochainement présentée.

Sur la pertinence d'engager des travaux dans cette période de crise sanitaire qui impacte les recettes mais aussi les dépenses.

Il est évident que dans cette période, il a fallu faire face à un certain nombre de dépenses non prévues au début de l'exercice 2020.

Il entend par là des dépenses de protection de la population et même des dépenses imprévues qui oblige la commune à nommer des avocats pour la défendre suite à un recours contre le PLU pour lequel des

réunions ont été conduites avec les personnes considérées en pleine concertation.

Il y a certes des dépenses imprévues mais il rassure l'assemblée en indiquant que les finances de la commune de Vaux-sur-Mer sont saines.

Il indique que des arbitrages auront lieu dans le cadre du prochain budget et qu'en ce qui concerne ce projet, engagé depuis 2014, repoussé maintes fois en raison de retards dans l'enfouissement des réseaux, il sera engagé, les sommes étant inscrites au budget 2020.

Monsieur le Maire ajoute que l'État incite les collectivités locales à ne pas différer leurs investissements pour aider à la relance économique et passer ce cap difficile.

Monsieur LE NAOUR confirme que les sommes ont été votées au budget 2020.

Madame CAMEL demande si les travaux peuvent commencer sans que les riverains ne soient consultés.

Monsieur DEVOUGE répond qu'il préférerait que non.